

APPEL A PROJETS 2

FONDATION Groupe GEG

(Abitée à la Fondation de France)

La fondation du Groupe GEG lancée en 2023 par le Groupe GEG souhaite accompagner des projets associatifs autour de :

- Axe 1 : la sensibilisation à la transition énergétique et à la protection de l'environnement
- Axe 2 : l'accompagnement des plus vulnérables au travers de la lutte contre la précarité énergétique, l'accès à l'emploi ou encore l'insertion sociale
- Axe 3 : l'accès à la culture artistique et scientifique et le soutien aux projets favorisant l'égalité des chances et la citoyenneté

La fondation du Groupe GEG agit dans le cadre du mécénat et, à ce titre, soutient des projets d'intérêt général, portés par des structures à but non lucratif.

Pour ce second appel à projets, l'accent sera mis sur des propositions innovantes (*et non sur le fonctionnement quotidien des porteurs de projets*) que ce soit sur le plan technique, social, financier, scientifique, ou de la formation professionnelle, avec un axe central autour de la précarité, dont la précarité énergétique (*).

Les projets candidats se devront de proposer des actions sur la région urbaine grenobloise et/ou les Alpes en lien avec :

- L'innovation énergétique au service des citoyens les plus vulnérables
- L'innovation sociale au service des personnes en précarité et l'amélioration de leurs conditions de vie
- L'accompagnement vers l'emploi dans l'économie sociale et solidaire

Les actions proposées devront si cela est possible intégrer la participation des publics visés.

() La précarité renvoie à "l'absence des sécurités (revenus, logement, emploi, ...) permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux" (Conseil économique et social). Elle ne se caractérise donc pas seulement par un manque ou une absence de ressources financières mais bien aussi par des conditions de vie et d'emploi précaires*

Des projets co-portés par plusieurs associations sont recevables.

Le montant de participation par projet soutenu est de 1000 à 20 000 euros maximum

La date de clôture des dépôts de dossier sera le 15 avril 2024

Le retour aux associations sera fait à partir de mi-mai 2024 après une présentation et une décision du Conseil exécutif de la fondation.

Les critères de sélection :

- Critère 1 / Réponse aux enjeux cités
- Critère 2 / Opportunité et faisabilité des projets
- Critère 3 / Motivation des porteurs
- Critère 4 / Utilité de l'apport spécifique de la Fondation Groupe GEG

ANNEXE :

Pièces administratives obligatoires

- le formulaire de demande de subvention ci- joint
- L'IBAN (R.I.B.),
- Les statuts en vigueur datés et signés par le représentant légal,
- L'extrait du Journal Officiel publiant la création de l'association ou le récépissé de déclaration en Préfecture, - Extrait de KBIS pour les entreprises
- La liste des membres du Conseil d'Administration et du Bureau
- Comptes annuels du dernier exercice clos,
- Dernier rapport d'activités,

Pièces techniques obligatoires relatives au projet

- Budget prévisionnel de l'action (Sur modèle)
- Calendrier prévisionnel de la réalisation du projet,